

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013**

Sous réserve de son approbation au prochain conseil d'établissement

Etaient présents :

Membres de l'administration :

M. Almosnino, Proviseur, Président du Conseil d'établissement.
M. Matéo, Proviseur adjoint.
M. Ansart, Agent comptable.
Mme Le Bras-Lestrémau, Directrice des cycles 1 et 2.
M. Marcellet, Directeur du cycle 3.
M. Gómez, CPE (arrivée à 18h45).

Représentants du personnel :

M. Carrat, personnel du premier degré, représentant SNUIPP-FSU.
M. Di Salvo, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU.
Mme Fernandez, enseignante du second degré, représentante STEPV.
Mme Bordes, enseignant du premier degré, représentante SE-UNSA
M. Michel, enseignant du second degré, représentant SNES-FSU

Représentants des parents d'élèves:

Mme Lopez de la Fuente, Présidente de l'A.P.A.
Mme Gauthereau A.P.A.
M. Alvarez, A.P.A.
Mme Vacher, A.P.A.
M. Medina, A.P.A

Représentants des élèves :

M. Fons d'Ocon, représentant des élèves
Mlle Thinnes Enguidanos, représentante des élèves

Autres membres présents :

Monsieur Teulière, Directeur de l'Institut Français de Valence.
Mme Guevara, Directrice des études espagnoles.

Membres excusés:

M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.
M. Broseta, consul honoraire de France à Valence.
M. Viratelle, Personnalité qualifiée.
M. Panthène, coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE.
Mme Margareto, représentante des élus des Français de l'étranger.
Mme Morales, représentante des élus des Français de l'étranger.
M. Lopez, président de l'association des anciens élèves.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

M. Marcellet est nommé secrétaire de séance, M. Carrat secrétaire adjoint.

M. Le Proviseur indique vouloir ajouter un point dans les questions diverses : la convention avec le club de volley-ball de Paterna-Liceo.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin 2013.
- 2- Bilan de la rentrée 2013-2014
- 3- Préparation de la rentrée 2014-2015
 - Structure prévisionnelle
 - Carte des emplois
- 4- Opération portes ouvertes au lycée français de Valence
- 5- Certification en langues vivantes
- 6- Présentation des voyages scolaires 2013-2014
- 7- Budget primitif 2014
- 8- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil d'établissement du 19 juin est **adopté à l'unanimité**.

2- Bilan de la rentrée 2013-2014

Le proviseur présente le tableau des effectifs constatés le 7 octobre 2013 (cf. tableau en annexe), .
La structure est figée à 73 classes suite à la dernière conférence d'orientation stratégique avec l'AEFE. 41 divisions existent au primaire et 32 au secondaire.

Le lycée accueille une demi division en plus en PS et un manque en MS d'une demi division par rapport aux prévisions. Ceci est dû à plusieurs raisons identifiées :

- Les familles qui débutent une scolarité à trois ans dans un établissement scolaire poursuivent dans celui-ci. Il en résulte que le vivier de MS est plus aléatoire qu'en PS;
- Les nouveaux barèmes des bourses ont dissuadé certaines familles françaises de scolariser leur enfant au LFV ;
- Le vivier se tarit.

La montée pédagogique est globalement conforme aux attentes. Néanmoins, le 12 juillet, 1981 élèves étaient inscrits dans la base élèves du lycée ; soit 32 de plus qu'à la rentrée.

Les raisons pourraient être les suivantes :

- Les notifications de bourses arrivées pendant les vacances scolaires : certaines familles, au vu des taux n'ont pas pu confirmer les inscriptions;
- Le tarissement du vivier en MS ;
- Les habituelles mutations ;
- Des départs en fin de 6^{ème} (fin de « primaria ») et de 1^{ère} ;

Certains élèves ont eu des résultats décevants aux écrits de français du Baccalauréat. Le Proviseur a déjà fait remarquer les écarts importants entre les notes de français obtenues à l'écrit et à l'oral. Ceci semble difficilement explicable.

Un point positif est le faible taux de départ de la Seconde vers la 1^{ère}.

Heureusement, de nouvelles familles, plus nombreuses que l'an dernier, ont intégré le lycée durant l'été aussi bien au collège qu'à l'élémentaire.

M. Michel, représentant des personnels enseignants, SNES-FSU, demande quelle est l'influence directe des nouveaux barèmes sur les ajournements de dossiers. Il n'a pas eu d'ajournement connus à cette date.

M. Ansart, directeur administratif et financier, explique que, cette année seulement, les familles bénéficient d'une mesure transitoire. La quotité de bourse ne pouvait pas être inférieure à 20 % par rapport à la quotité de l'année antérieure. Quelles seront les conséquences des nouveaux barèmes sur les quotités l'an prochain ? Cela entraînera-t-il des départs de familles françaises ?

L'évolution du système éducatif espagnol entraînera-t-il des départs en fin de 3^{ème} ?

Ces données difficilement maîtrisables ne facilitent pas les prévisions d'effectifs donc des recettes budgétaires.

Madame Manuela Guevara, directrice technique des études espagnoles, présente ensuite un bilan de la poursuite des études des bacheliers 2013 dans l'enseignement supérieur (se référer aux trois tableaux en annexe).

Orientation vers l'enseignement supérieur en Espagne : une bonne progression des points gagnés par nos élèves dans les phases spécifiques est visible en général :

- 97.1% gagnent des points (83.9 % en 2012) ;
- 66.2 % gagnent plus de deux points ;
- La moyenne des points gagnés est de 2.36 (meilleure moyenne depuis 2010).

Concernant les vœux obtenus en Espagne, 88.1 % obtiennent leur premier vœu, 4.4% le second vœu et 7.5 % le 3^{ème}.

32% des nouveaux bacheliers poursuivent leurs études à l'étranger (dont 28% en France). La tendance de ces deux dernières années se confirme.

50% avaient fait des vœux en France dont beaucoup dans des classes préparatoires aux grandes écoles prestigieuses mais avaient, par précaution, doublé par des vœux en Espagne. Les élèves de Terminale ont diverses stratégies pour la poursuite de leurs études.

Le proviseur indique que l'axe orientation du projet d'établissement sera, cette année encore, un axe fort de la politique de l'établissement. La semaine de l'orientation aura lieu cette année au LFV du 20 au 24 janvier 2014 avec simultanément le forum de l'enseignement supérieur et le carrefour des métiers.

Mme Lopez de la Fuente, Présidente de l'A.P.A., remercie Mme Guevara et les professeurs pour les bons résultats obtenus.

3- Préparation de la rentrée 2014-2015

• Structure prévisionnelle

Le proviseur souhaite se montrer prudent pour les prévisions des effectifs de la rentrée scolaire 2014/2015 (cf. tableau des effectifs en annexe). 73 divisions sont prévues. La structure du collège est maintenue à cinq divisions par niveau.

• Carte des emplois des résidents 2014-2015

Trois départs à la retraite sont connus :

- Un poste de professeur des écoles (Mme Moreno)
- Un poste de lettres modernes (Mme Ocete)
- Un poste de SAENES (administratif) (Mme Desprez)

La proposition du proviseur est la suivante :

- Maintien du poste de professeur des écoles et du poste administratif en résident ;
- Suppression du poste de lettres modernes en résident (transformé en poste en contrat local ou en heures supplémentaires selon l'évolution de la structure).

Le Proviseur précise que la dotation globale en lettres sera difficile à garder si une diminution des effectifs a lieu. Le poste de SAENES a été privilégié car il ne resterait alors plus de poste résident dans l'administration. De plus, en fin d'année le DAF finit son contrat. Plusieurs TNR attendent un poste de résident dans le premier degré.

Le proviseur rappelle que cette proposition doit être votée pour avis et transmise à l'AEFE.

M. Michel au nom du SNES déclare que son organisation votera contre. Il précise aux parents qu', actuellement, un poste en contrat local coûte plus cher qu'un poste de résident.

Le SNES dit son inquiétude devant le désengagement progressif de l'AEFE concernant le nombre de postes de résidents en Espagne. Le SNES demande la création de nouveaux supports budgétaires « résident » dans les parties du monde où il est nécessaire de créer des postes et non le redéploiement de ceux d'Espagne.

M. Alvarez, représentant des parents d'élèves A.P.A, déclare que les parents ont compris les enjeux et qu'ils sont d'accord avec les représentants des personnels. Ils demandent ce qu'ils peuvent et doivent faire.

M. Michel répond que les parents peuvent voter contre la proposition du proviseur.

M. Carrat, représentant des personnels enseignants du 1er degré SNUipp-FSU, fait une autre proposition :

- maintien du poste de PE ;
- transformation du poste de lettres modernes en PE
- suppression du poste de SAENES. M. Carrat souhaite indiquer au conseil d'établissement que les postes enseignants sont plus importants que les postes administratifs qui sont, selon lui, assez nombreux au lycée. Il pense qu'il est plus facile de recruter un administratif en local qu'un enseignant.

Le proviseur indique qu'il ne souhaite pas entrer dans ce type de débat. Pour lui, tous les postes ont la même importance. Il est très dangereux d'opposer les postes selon leur "soi-disant" importance.

M. GOMEZ, CPE, rejoint le conseil à 18h35.

Une suspension de séance de cinq minutes est demandée par les représentants des personnels.

Le vote pour la proposition de suppression du poste de résidents du second degré en lettres a lieu à la reprise de la séance.

Votants : 18

Pour : 6

Contre : 12

Le proviseur indique que le résultat du vote sera envoyé dans les meilleurs délais à l'AEFE.

M. Michel demande au proviseur s'il accepte qu'une motion conjointe des personnels et des parents soit ajoutée au PV du CE.

Le Proviseur répond qu'elle sera transmise si elle est jointe très rapidement.

4- Opération portes ouvertes au lycée français de Valence

Le proviseur adjoint rappelle les difficultés pour augmenter les effectifs en maternelle cette année. Le vivier se tarit. Il est donc nécessaire d'ouvrir le LFV à de nouvelles familles. Pour cela une journée portes ouvertes a tout son intérêt. L'objectif d'une telle journée est de mettre en évidence les réels atouts du lycée dans sa globalité. Enseignants, élèves et parents seront sollicités pour la réussite de cette action. Les coordinateurs du secondaire ont déjà été destinataires d'un questionnaire pour leurs équipes.

En ce qui concerne l'aspect communication de cette journée, le LFV fera appel à un professionnel pour se donner les meilleures chances de réussite.

Une discussion s'engage autour de la meilleure date possible pour cette journée. Deux propositions sont faites pour les 16 et 30 novembre entre 10h et 14h. Un groupe de travail devra, en fonction du calendrier, décider prochainement de la date.

5- Certification en langues vivantes

Un état des lieux est réalisé au 7/10/13.

Pour le français, les élèves passeront cette année le B2 en fin de 1^{ère} et en Terminale, dans le cadre de la convention CIEP/MLF/AEFE. A partir de l'an prochain, seuls les élèves de 1^{ère} le passeront. Le prix est très intéressant. Le LFV attend l'accord du SCAC pour savoir quel sera l'établissement référent pour l'Espagne. Il pourrait alors être centre d'examen. Plusieurs enseignants du lycée sont d'ores et déjà habilités à faire passer les épreuves du DELF.

Pour l'anglais, les élèves passent le niveau B1 en Seconde dans le cadre de l'accord du British Council-DGESCO. Une négociation est envisageable pour faire passer le B2 en Terminale. Actuellement, le coût est très élevé.

Pour l'espagnol, Madame Guevara attend la réponse du Cervantes.

Pour le valencien, les prix pour le Mitja ne sont pas encore connus.

Une certification pour l'allemand n'est pas actuellement à l'étude.

M. Fons D'Ocon, représentant des élèves, demande s'il serait possible d'ajouter une heure de préparation spécifique aux certifications en anglais dans les emplois du temps des élèves.

Le Proviseur précise que pour chaque épreuve, il sera nécessaire de préparer les élèves au format de l'épreuve durant les heures de cours mais qu'en aucun cas il ne sera nécessaire de faire du "bachotage".

Suite aux questions des représentants des élèves, le Proviseur indique que le niveau visé en fin de lycée pour une LV1 est le B2, B1 pour une LV2 et A2 pour une LV3.

6- Présentation des voyages scolaires 2013-2014

Les voyages présentés dans le tableau en annexe ont tous été votés et acceptés à l'unanimité.

Le voyage en Catalogne, qui n'était pas mentionné dans le tableau, aura un coût maximum de 400 €.

Les tarifs maximum présentés sont **adoptés à l'unanimité**.

7- Budget primitif 2014

Le budget est présenté par M. Ansart, directeur administratif et financier. Les divers tableaux et graphiques sont en annexe.

Les effectifs prévisionnels pour l'année budgétaire 2014 sont de 1950 élèves de janvier à juin 2014 puis 1938 à partir du 1^{er} septembre 2014.

Une augmentation de 3% des frais de scolarité interviendra au 1^{er} septembre 2014 ainsi qu'une augmentation de 3 % des frais de demi-pension.

A partir de 2014, la remontée du LFV pour la participation à la rémunération des résidents sera de 55 % (augmentation de 5%).

Les charges de personnel représentent 67 % des dépenses de fonctionnement (hors bourses et voyages).

Monsieur le Proviseur informe que la bonne santé financière de l'établissement, basée sur une prudence et une gestion sereine des dépenses permet d'envisager la construction d'une salle polyvalente en autofinancement.

A ce jour, seules les phases de faisabilité technique et financière ont été amorcées. Les budgets associés à ces études apparaissent dans le budget.

Les parents demandent quelle est la part de la France dans le budget total de l'établissement. Monsieur le Proviseur répond qu'elle est approximativement de 35%.

8- Questions diverses

Les parents demandent s'il est possible de proposer un vote électronique pour les élections des représentants parents d'élèves. Le Proviseur répond qu'il souhaite prendre l'attache de l'AEFE sur ce point. En tout état de cause, si l'AEFE émettait un avis favorable, il serait impératif de pouvoir être certain que la base de renseignements concernant les familles est fiable dès la rentrée scolaire.

Les enseignants demandent s'il est possible d'avoir un ordinateur par salle. Le Proviseur répond que cela sera envisageable seulement à partir du moment où l'ensemble des postes pourront être reliés dans un réseau pédagogique.

En ce qui concerne les autres questions des personnels enseignants, le proviseur indique que ces questions relèvent plus du fonctionnement interne de l'établissement que du conseil d'établissement (changements de tableaux par exemple). Le proviseur s'étonne, par ailleurs, que toutes ces questions soient posées une semaine après la réunion des coordonnateurs de discipline dans laquelle elles avaient vocation à être traitées.

Le Proviseur annonce que la section volley-ball de l'association sportive a disparu. Pour permettre aux collégiennes et lycéennes de poursuivre la pratique de ce sport, une convention a été signée avec le club de Paterna-Liceo qui propose un entraîneur. Ce club est depuis longtemps lié au LFV. Le conseil d'établissement n'émet aucune objection.

Le Proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Proviseur,
Président du conseil d'établissement,

Gilles ALMOSNINO



Le secrétaire de séance,

Olivier MARCELLET

Le secrétaire adjoint de séance,

Rémi CARRAT